



DELEGATION CENTRALE U.E.S. MGEN

3 Rue de l'Arrivée B.P. 201 75749 PARIS CEDEX 15

Tel Fax : 01 45 38 71 07

cfdtmgen@infonie.fr

Négociation du 30 mai 2008

Accord GPEC : Après avoir mené les débats depuis l'ouverture du dossier, la CFDT poursuit la négociation sur les points qui lui semblent encore à améliorer.

Trois organisations annoncent par anticipation leur avis favorable sur le texte fourni. L'employeur est rassuré, et n'a plus besoin de nous répondre, nous n'obtiendrons plus aucun changement sur le texte présenté

Horaires variables : la MGEN tourne autour du pot et n'avance rien de plus que lors de la séance précédente. Le début de la réunion est parti tous azimuts, et il n'est resté que peu de temps e fin de séance pour aborder cette question. L'ensemble des organisations est sur ses gardes par rapport aux sujets abordés. Nous bloquons sur le travail le samedi, au delà de ce qui est déjà pratiqué, et n'envisageons en aucune manière de convention de forfait proposée pour les conseillers mutualistes sauf, ce qui pourrait être entendable en cas d'évolution dans la catégorie cadre.

La prochaine réunion le 17 juin, abordera à nouveau ce sujet, et nous aurons besoin de votre contribution afin de formuler nos exigences.

La CFDT a revendiqué de remettre à l'ordre du jour le point sur la **prime de 200 €** en maintenant la demande de recherche d'exonération de charges souhaitée par les personnels.

Pour permettre cette exonération, il faudrait verser sur l'ensemble de L'UES, le montant peut être modulé, sans qu'aucun salarié présent à l'effectif à la date de l'accord ne puisse être exclu de tout versement.

La MGEN a refusé tout débat, seuls les salariés régis par l'UGEM embauchés avant le premier janvier bénéficieront donc de la prime au prorata de leur temps de travail, 200€ brut, soit en net environ 154 €.

Rappelons que seule la CFDT a fini par décider de signer cet accord malgré ses insuffisances, ce qui au moins, permet le versement qui sera effectué sur le mois de juin.

La CFDT rappelle le mécontentement des salariés d'action sanitaire et sociale, qui ne constatent aucune prise en compte de la dérive du coût de la vie, dans un contexte d'aggravation de leurs conditions de travail. Les élus l'ont manifesté fortement lors de la réunion du Comité d'Etablissement et ont quitté la séance après avoir lu une déclaration.

La MGEN affirme ne pas être en mesure de donner de réponse favorable sur ce sujet qui ne dépend des organismes financeurs. Seules les modalités de versement de la prime décentralisée pourraient être revues, mais aucune date n'est encore prévue.

La CFDT rappelle son rôle de représentation des revendications des salariés, elle continuera à les porter fermement et tentera de les fédérer pour enfin pouvoir être entendus.